



« TERRITOIRES CONSEILS

BLOC LOCAL : BILAN POST LOI NOTRE, EPCI ET COMMUNES NOUVELLES

GROUPE



De 1789 à nos jours : une institution communale « sacralisée » dans un paysage institutionnel en constante mutation

Du développement de l'intercommunalité... ententes, SIVU, SIVOM, EPCI à fiscalité propre... souplesse dans les compétences, les périmètres, l'intérêt communautaire, les accords locaux

... À la rationalisation du paysage intercommunal : loi RCT, loi NOTRE, vagues de fusions (SDCI), seuils de population, nouvelles compétences obligatoires...

Evolution de la carte des Régions, menaces sur les Départements

Contraintes financières : DGF, pression fiscale élevée

- **Suppression de 40% d'EPCI** à fiscalité propre (1266 contre 2068 avant la mise en œuvre de la loi NOTRE)
- **Des fusions** de bloc à bloc, des extensions de périmètres, des démembrements de communautés
- Un travail important de **réorganisation** des nouveaux EPCI :
 - nouvelles instances communautaires
 - Nouveaux modes de gouvernance
 - Nouveaux organigrammes
 - (...)
- **Un chantier toujours en cours** : harmonisation des compétences, définition de l'intérêt communautaire...

Une carte intercommunale modifiée en profondeur : effacement des limites « urbain » « rural »

De nouveaux profils de communautés qui appellent à repenser les modalités d'exercice des politiques publiques

Classement AdCF (étude) qui change le regard sur les problématiques à résoudre:

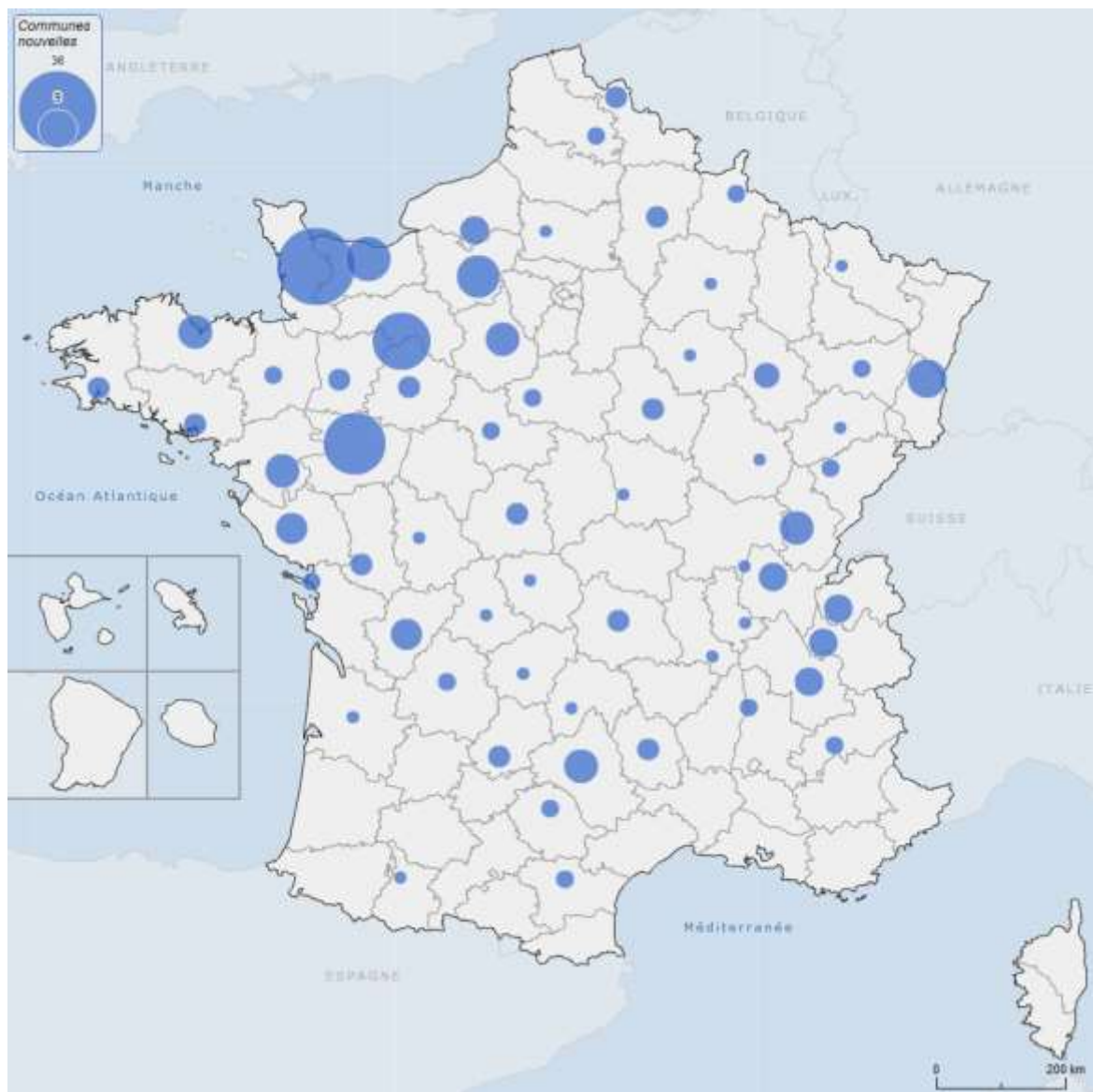
- Communautés hyper rurales : 183 Ctés, 3% de la population
- Bassins de vie de petites villes ou bourgs centres : 850 Ctés, 32% de la pop
- Pôles intermédiaires : 126 Ctés, 15% de la pop
- Relais de croissance régionaux : 57% de Ctés, 12% de la pop
- Grand urbain : 46 Ctés, 38% de la pop

Des intercommunalités au milieu du gué :

Un manque de lisibilité sur :

- le niveau qualitatif et quantitatif d'exercice des compétences optionnelles et facultatives
- La manière dont les communes vont s'organiser pour reprendre les compétences « orphelines »
- Les modalités de gestion de la proximité (territorialisation des services, des compétences, création de pôles de proximité, mutualisations par secteurs géographiques...)

Une complexité croissante de la gestion intercommunale avec l'exercice de compétences de plus en plus techniques et/ou complexes : risque de désengagement d'un certain nombre d'élus = affaiblissement des fonctions essentielles que doit remplir la démocratie représentative (spectre de la technostructure, fortification du lien avec les élus communaux, formation des élus, statut de l'élu local...)



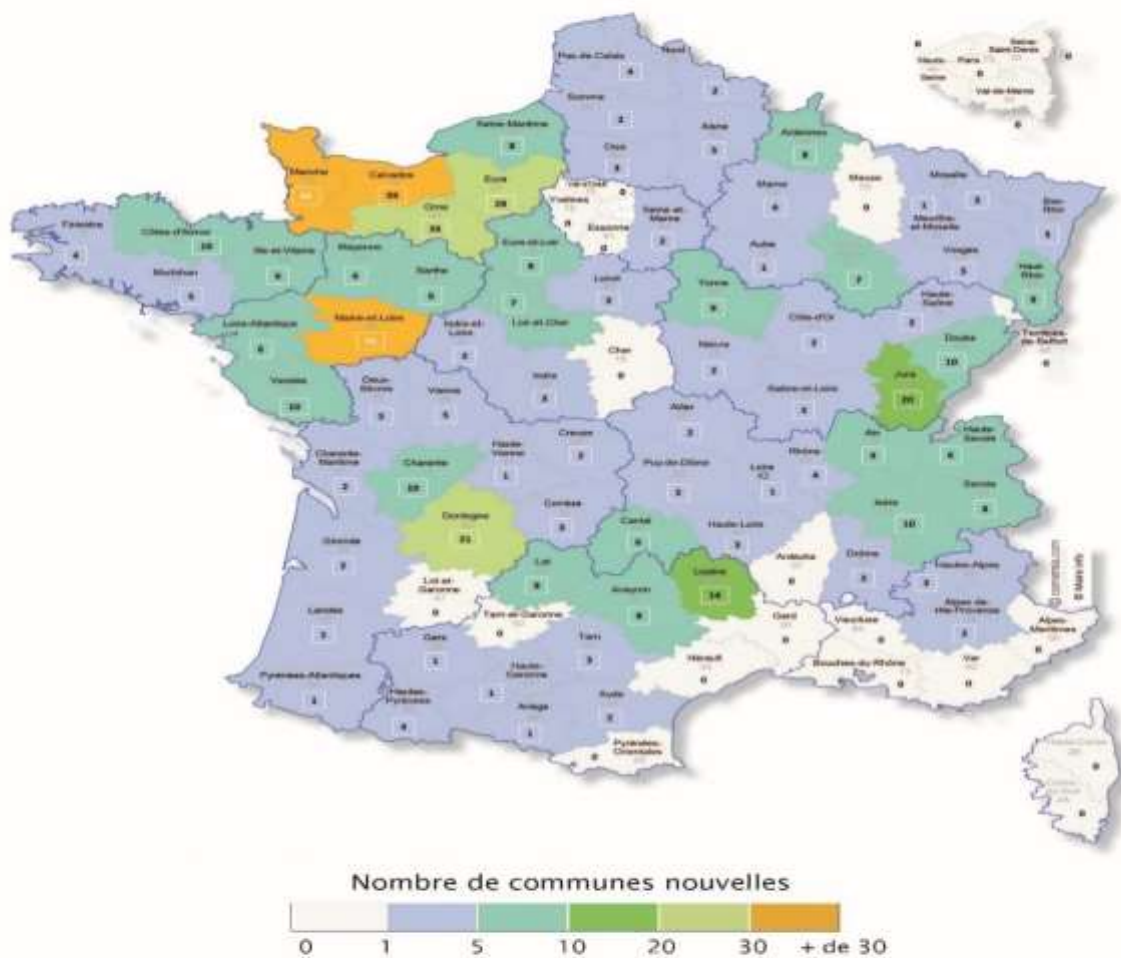
Créées en 2010

25 créations entre 2010 et 2015

Assouplissement du dispositif en 2015 et 2016

- 317 créations au 1^{er} janvier 2016
- 200 au 1^{er} janvier 2017
- 38 au 1^{er} janvier 2018

Nombre de communes nouvelles par département au 1^{er} janvier 2017



MAIRE info

Communes nouvelles : bilan au 1^{er} janvier 2018

560 communes nouvelles créées (regroupant plus de 1850 communes) dont :

- Val-d'Oronaye (Alpes-de-Haute-Provence) avec 123 habitants
- Annecy (Haute-Savoie) avec 126000 habitants
- Des extensions de communes nouvelles existantes (« fusion de fusion »)
- Des regroupements à l'échelle de communautés (Livarot-Pays-d'Auge , 22 communes).
- Une majorité de communes nouvelles (282) constituées de 2 communes pour une moyenne nationale de 3,4.

Un mouvement qui touche **toutes les régions** hormis la Corse, **à des degrés très divers** : Île-de-France (1), Paca (5), Normandie (143 dont 45 dans la Manche), Pays-de-la-Loire (63 dont 35 dans le Maine-et-Loire), Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine (+ de 50 communes nouvelles).

De multiples projets en cours dont certains en zones urbaines : Saint Germain en Laye, Evry et Courcouronnes, Tourcoing et villes proches, Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux...

Des communes qui cherchent un nouveau positionnement dans un paysage institutionnel en mutation

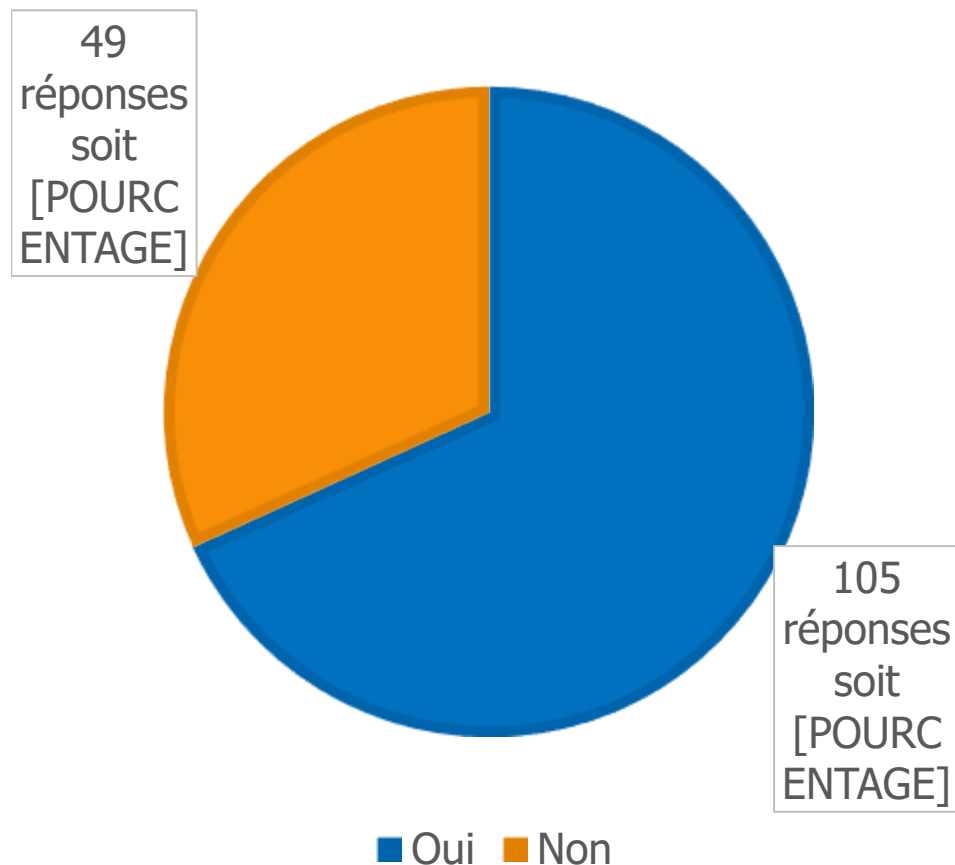
Préparer l'avenir dans un contexte d'élargissement des périmètres intercommunaux, de renforcement des mutualisations et de contraintes financières

Plusieurs stratégies possibles

- **Territoriale** : exister demain au sein d'une grande communauté (identité, représentation plus conséquente), sortir ou entrer dans une communauté suite à une fusion « non souhaitée »
- **Politique** : mieux exister avec une commune plus importante dans une communauté agrandie
- **Financière** : augmenter les capacités budgétaires et simplifier la gestion (solidarité dans les recettes et les dépenses)

- **Refonder et rénover l'institution communale** : maintien voire extension des services rendus aux habitants, répondre à la « crise des vocations »
- **Compétences** : conserver les compétences d'une communauté très intégrée, repenser l'articulation des compétences entre niveau communal et intercommunal (ex. Annecy, les Mauges...)

La création de la commune nouvelle a-t-elle participé à améliorer votre place dans l'intercommunalité ?



Les avantages les plus fréquemment mentionnés:

- Un plus grand pouvoir d'influence dans les décisions (57%).
- L'obtention de sièges supplémentaires (54%).
- Une participation au bureau communautaire dans (52%).

Données provenant de l'enquête « Communes nouvelles, où en êtes-vous ? » réalisée en juin 2017, et disponible sur le site:

www.caissedesdepotsdesterritoires.fr

Stabiliser notre organisation territoriale mais... oser la « différenciation »

Repenser les catégories d'EPCI dont le profil a fortement évolué

Repenser l'articulation EPCI / Communes : une organisation en communes nouvelles au sein des EPCI permettrait de rebattre les cartes en matière de compétences (stratégiques/proximités)

Améliorer le statut des communes nouvelles :

- **Accorder un statut adapté** aux réalités des communes nouvelles pour assurer une meilleure représentation des communes déléguées dans les conseils municipaux après 2020 (augmentation de l'effectif du conseil municipal)
- **Repenser la relation communes nouvelles / intercommunalités** en créant un statut de « commune/communauté » qui serait libre d'adhérer ou non à un EPCI intercommunalité ou qui aurait au moins la « *la possibilité de définir librement les compétences qu'elle lui transfère* » (positionnement des EPCI sur des compétences plus stratégiques) : simplification de l'organisation territoriale

Penser interactions plutôt que situations, systèmes plutôt que parties

S'approprier, utiliser et optimiser les outils existants plutôt que d'en créer de nouveaux (syndicats mixtes, pôles métropolitains, PETR...)

Territoires Conseils accompagne vos projets de communes nouvelles et vous propose:

SUR LE SITE INTERNET DE TERRITOIRES CONSEILS

www.caissedesdepotsdesterritoires.fr

Rubrique **INFORMER**

- › **Dossiers : Communes nouvelles**
- › **Base d'expériences :** les **expériences de communes nouvelles** récemment créées selon des stratégies et des typologies différentes
- › **Agenda :** les **prochaines journées** d'information et d'échanges à Paris **les 24 octobre, 6 décembre 2017 et 30 janvier 2018** (programme et inscription)
- › **Base documentaire :**
 - Le **dossier pédagogique** « Créer une commune nouvelle »
 - Des exemples de **chartes**
 - Six vidéos de **témoignage de maires**
 - **Un ouvrage: *Panorama des communes nouvelles*** (bilan, analyses et témoignages)

Référence du document : E146

Territoires Conseils Caisse des Dépôts
72, avenue Pierre Mendés France
75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75 -
territoiresconseils@caissedesdepots.fr
www.caissedesdepotsdesterritoires.fr